

QUESTION DE M. LEBRUN À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES SUITES DU PROJET DE CARRIÈRE À FLORENNES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lebrun à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « les suites du projet de carrière à Florennes ».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Ministre, le conseil communal de Florennes vient de discuter à nouveau d'un projet de carrière introduit par la société Carmeuse sur le site de Saint-Aubin – Hemptinne, carrière de 122 hectares, dans une région qui est particulièrement envahie, si je peux dire, par les sites carriers. Vous savez qu'un dossier a été introduit, il y a plusieurs années, pour une modification du plan de secteur visant à établir, en zone de carrière, une zone agricole; que depuis de longues années, un comité régional anti-carrière s'est opposé à la création de ce site; que 7.845 signatures ont été apposées contre l'ouverture de ce site carrier et que le conseil communal de Florennes, unanime, s'est prononcé depuis deux législatures, voire trois, contre son ouverture. Or, dans le dernier débat, il semblerait qu'à la fois le comité régional anti-carrière ait demandé une entrevue au cabinet et qu'il n'a jamais été accueilli. Par ailleurs, il y a eu un tri dans le comité régional anti-carrière pour recevoir des personnes qui en font partie, mais les principaux organisateurs n'ont pas eu le plaisir de vous rencontrer, vous ou votre cabinet. Monsieur le Ministre, je dois vous dire que votre prédécesseur a commis une lettre, à un moment donné, à Carmeuse leur signalant qu'il était particulièrement difficile d'après la législation existante de conclure à une révision partielle du plan de secteur pour y inscrire une zone de carrière, pour divers arguments juridiques. J'aurai deux questions à vous poser. La première, entre-t-il dans vos intentions de recevoir le comité régional anti-carrière qui milite depuis plus de dix ans contre l'ouverture de ce site et qui vous a demandé un rendez-vous ? Deuxièmement, entre-t-il dans vos intentions de confirmer ce que certains de la majorité florennoise aujourd'hui disent : c'est-à-dire que vous auriez l'intention de passer outre des objections émises par votre prédécesseur pour l'inscription de cette zone dans le plan de secteur, pour faire d'une zone agricole, une zone de carrière. Je ne doute pas, en tous les cas, que vous reviendrez sur le sujet, nous aurons l'occasion d'en débattre dans d'autres circonstances.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Je ne vous cache pas que j'ai été surpris de la notion d'actualité dans ce dossier ouvert depuis une quinzaine d'années. J'ai vu qu'il y avait eu des interventions locales qui avaient suscité effectivement l'un ou l'autre article de presse, mais pour lequel il n'est évidemment pas d'actualité par rapport à la décision, si ce n'est du côté du demandeur effectivement qui a rappelé son souhait d'avoir une décision. C'est un souhait qui ne peut pas se concrétiser dans l'immédiat, puisque de toute manière des problèmes sont posés, notamment en ce qui concerne l'inscription au plan de secteur des lignes à haute tension. C'est un problème qui n'est pas résolu à ce stade mais qui le sera dans les prochains mois, puisque cela a été prévu dans le décret programme.

Les dossiers de carrière sont toujours extrêmement difficiles puisqu'ils font appel à de nombreux principes, il faut évidemment à chaque fois examiner les dossiers de près. Ce sont des dossiers sérieux qui comportent beaucoup d'implications et je pense que la méthode doit être vraiment appliquée de près. Il est évident qu'il y a de nombreux dossiers de carrière et je pense que 17 étaient ouverts en début de législature. Certains dossiers ont pu être traités dans les premiers mois. Par exemple, j'ai pu donner une décision positive pour l'extension de la carrière Holcim à Antoing.

J'ai pu aller dans le sens au contraire de la désaffectation au niveau de Mâle Plume, à la demande de son célèbre député-bourgmestre. Nous avons effectivement déjà pris plusieurs décisions. Ce

dossier-ci est bien sûr à l'instruction et pose un certain nombre de problèmes qui vous sont bien connus. Il y a des problèmes liés notamment à l'eau et au voisinage. De très nombreuses personnes se sont manifestées en opposition à ce projet et le dossier va suivre son cours de manière approfondie afin qu'une décision soit prise dans les prochains mois.

Par rapport à votre question précise concernant la demande de rencontre, celle-ci est prévue avec le comité anti-carrière dans les toutes prochaines semaines, je pense à la mi-juin. Nous allons entendre leurs arguments avec tout le sérieux qu'il se doit dans ce genre de dossier et une décision sera prise définitivement. Il est bien d'avoir des positions dans un sens ou dans l'autre et il est vrai que sous le Gouvernement précédent, une décision de principe avait été annoncée en toute fin de législature, mais elle n'avait pas pu se concrétiser. Elle n'a été qu'une lettre d'intention, il s'agit maintenant d'aboutir complètement dans le dossier à une décision finale, ce sera donc pour les prochains mois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre de votre réponse. J'entends qu'il n'entre pas dans vos intentions de passer outre des objections qui ont été émises par votre prédécesseur en la matière. Je crois comprendre cet élément-là. Je pense, Monsieur le Ministre, que dans une région particulièrement sensible, au niveau carrière où des problèmes d'eau se posent, il y a aujourd'hui des éléments nouveaux qui se sont manifestés, en termes de pénurie d'eau. Et je vous signale que l'agglomération de Charleroi est évidemment menacée dans son approvisionnement en eau par l'épuisement des nappes phréatiques qui peuvent, à un moment donné, tout simplement mettre en péril l'alimentation d'une région, du fait de la nécessité de pompage d'eau que nécessite un site carrière. Il me semble, en tous les cas, que vous ne devriez pas vous opposer à ce que toute une population réclame depuis maintenant plus de dix ans.

Je vous remercie

P.W. - C.R.I. n° 17 (2009-2010) - mercredi 2 juin 2010 11